



Les échos du Conseil municipal du 30/06/2017, 21h:

Cette réunion fait suite à celle qui a permis la désignation des délégués aux élections sénatoriales, il n'y a que quelques minutes d'interruption entre ces deux séances, elle a fait l'objet d'une convocation distincte.

produit par le Génovéfain Net

Trois personnes dans le public.

Pierre HAUTOT s'auto-désigne Secrétaire de séance. Il fait l'appel des présents.

Etaient présents: Jacqueline VANBERSEL, Daniel VEREECKE, Georges BERSON, Jacky BEAUDOIR, Dominique LABARRE, Bériza ZIEGLER, Christèle MARIN, Josiane CHAROPPIN, Eric MAURIERAS, Pierre HAUTOT, Camille BALARD, Anne-Marie KRAUZE, Claude GARDETTE, Christopher MOUTHINO pour le groupe « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE);

Gérard CHATIN, Patricia BARBIER et Thierry REMOND pour le groupe « Un nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève » (NASG) ;

Absents excusés avec pouvoir : Pascal BREBANT avec pouvoir à Jacqueline VANBERSEL pour la liste « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE).

Absents excusés sans pouvoir : Evelyne BAILLON et Dominique DERRIEN pour le groupe Demain Sainte-Geneviève (DSG)

Françoise RIBEIRO-REGO du groupe « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE) est déclarée absente non excusée.

Commentaire : Pourquoi Pierre HAUTOT s'autoproclame-t-il secrétaire de séance, qui se permet un jeu de mot des plus douteux en se permettant cette « fantaisie », alors qu'il n'y a pas eu d'appel de la part de Madame le Maire pour reprendre cette fonction sur la nouvelle séance alors qu'Anne-Marie KRAUZE occupait la fonction ???? Cela ne gêne personne ?...

1) [Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise – Désignation des représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées:](#)

Il est donné explications par Madame le Maire de l'objectif de cette commission qui consiste à évaluer l'impact financier en charges comme en produits des transferts de compétences. Par ailleurs cette commission de la CCPT participera à la réévaluation de

la dotation communautaire qui compense la TPU (Taxe professionnelle unique), par exemple.

Selon Jacqueline VANBERSEL notre dotation communautaire serait plutôt bien placée puisque « nous serions en 4 ou 5^{ème} position » parmi les communes de la CCPT. Elle conclut en rappelant que si ces sujets intéressent « rien n'empêche de venir voir ces documents en Mairie ». Elle présente sa candidature en titulaire et celle de Daniel VEREECKE comme suppléant

Leur désignation est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Le pouvoir de dire n'importe quoi persiste, penser qu'on est bien placé quand on est en 4 ou 5^{ème} position alors que c'est également le positionnement de la Commune en terme de poids démographique et économique....ne fait pas montre d'un grand esprit d'analyse... Pour l'accès aux documents, l'humour de notre Maire n'a pas de limite quand on sait comment une demande d'accès à des documents est reçue...

2) Installation d'un dispositif de vidéo-protection – demande de subvention:

Sans aucune présentation et explication, Madame le Maire propose de passer au vote.

Gérard CHATIN pose alors deux questions, l'une concernant le montant de l'opération, l'autre : est-ce que la Commune envisage de s'inscrire dans le réseau qu'organise le Conseil départemental ?

Madame le Maire indique que de nombreux citoyens ont exprimé leur soutien au projet, que l'opération de pose de vidéo-protection sur notre Commune pourrait être menée en deux fois. Daniel VEREECKE demande précision sur ce réseau départemental. Gérard CHATIN indique qu'il détient cette information d'un élu de Noailles en précisant que l'on a souvent plus d'informations de l'extérieur que dans la Commune. Jacqueline VANBERSEL offusquée propose, à nouveau, de passer au vote, Gérard CHATIN lui rappelle qu'elle n'a pas répondu sur le montant. Madame le Maire évoque un montant de quelque 95 000€ et un subventionnement à 43%.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Cette question de la vidéo-protection a fait l'objet d'une présentation lors d'un conseil, il y a plusieurs mois. On est appelé à voter, encore une fois, sans présentation de projet clair, sans évaluation financière précise... Conseil chambre d'enregistrement... il est difficile de voter contre une demande de subvention.

Ce qu'on entend surtout de la part de la population, c'est qu'elle aimerait voir plus notre police municipale... Hé bien, est-ce rassurant ? Nous ne la verrons pas plus mais, elle, nous verra.... Souriez, vous êtes filmés ?..... La dissuasion et l'illusion sont en marche...

3) Isolation de la classe modulaire de l'école Camille CLAUDEL – Demande de subvention :

Il s'agit de procéder à l'isolation thermique de la classe modulaire pour un coût de travaux de 37 075€ et de procéder à une demande de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Encore une fois, nous sommes amenés à voter sans présentation de projet clair, sans évaluation financière précise... encore Conseil chambre d'enregistrement... mais il est toujours difficile de voter contre une demande de subvention.

4) Travaux d'assainissement – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZD n°21:

Madame le Maire donne la parole à Georges BERSON qui présente le projet de l'achat d'une parcelle de terrain de 35m² pour y implanter une pompe de relevage dans le cadre des travaux d'assainissement en cours. Il la situe très approximativement. Madame le Maire tient à ajouter que le terrain sera payé au prix de 1,50€ le m² au lieu de 0,50€ comme fixé par les domaines.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Sans.... Un petit plan de situation aurait été le bienvenu...

5) Questions diverses:

a) Christelle MARIN informe le Conseil que le Centre Yves MONTAND est en attente de réservations pour les vols d'hélicoptère qu'il proposera dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire en septembre, elle précise que si celles étaient insuffisantes, le CYM devrait payer le complément ou le projet pourrait être abandonné :

Pierre HAUTOT marque son étonnement du besoin de réserver.

Commentaire : Est-ce le rôle du Conseil municipal d'aborder ce type de question ??... Le besoin de tout contrôler... attention la gestion de fait n'est pas loin.

b) Gérard CHATIN interroge sur les conditions de la rentrée scolaire, nombre d'ouverture de classe, quelles modifications ? Beaucoup de rumeurs circulent :

Madame le Maire un peu gênée tente de botter en touche, Daniel VEREECKE propose de répondre, après avoir informé qu'une décision d'ouverture de classe a été prise en mars et qu'une ouverture en maternelle a été confirmée tout récemment, il indique que dans la salle actuelle de restauration de maternelle sera installée une classe de maternelle et que dans la salle de restauration actuelle de primaire sera installée une classe de primaire. Toute la restauration scolaire se tiendra dans la salle polyvalente pour les primaires et les maternelles. Il conclut en demandant s'il a bien répondu. Gérard CHATIN le remercie en indiquant que c'est correct.

Commentaire : Il est quand même incroyable qu'il faille interroger sur des questions aussi ordinaires et d'une importance capitale pour nos enfants.... Rien de nouveau sur le projet de restauration scolaire ou sur l'organisation du temps scolaires, des rythmes scolaires... Pourquoi n'y a-t-il pas de rapport de commission ?...

c) Gérard CHATIN indique avoir été interpellé par un riverain de la Rue Neuve à propos de tracés qui prépareraient la mise en place de ralentisseurs.

A peine la question est-elle commencée d'être posée que Madame le Maire coupe la parole « Mais cela a été décidé en Commission, c'est fait, on n'a pas à y revenir », Daniel VEREECKE « Interpellé, c'est vous qui vous êtes interpellé » (déjà entendu lors de précédentes interventions). Jacqueline VANBERSEL « Vous êtes destructeur, vous n'êtes pas constructif » ; Gérard CHATIN demande à Madame le Maire de se rappeler « du temps où ils construisaient ensemble, depuis vous avez beaucoup détruit de ces réalisations... Moi, mes combats sont les mêmes... », Pierre HAUTOT s'étonne de ces révélations « Jacqueline, tu nous avais caché ça... » Après que Gérard CHATIN ait exprimé qu'il doit « un énième pour s'interpeler lui-même et aller sur les lieux d'un sujet sans avoir été appelé » évoque le droits des élus, voire des simples citoyens à être informés et évoque une montre qu'il a reçue de Madame le Maire, il propose de la lire. Le ton monte « Non ce n'est pas la peine » (plusieurs voix), Gérard CHATIN « puisque c'est ainsi, je vous l'adresserai et la publierai..... » Pierre HAUTOT « Comme d'habitude sur votre site » Dominique LABARRE « Ça recommence » Gérard CHATIN « Ce n'est pas mon site, d'autres s'y expriment » Daniel VEREECKE « Je viens d'y être mis en cause par Monsieur MARCOTTE », Pierre HAUTOT « MARCOTTE qui écrit sur le Génovéfain... ». Gérard CHATIN exprime son étonnement qu'une simple question soulève de telles réactions. Il rappelle le peu d'informations aux élus et que Thierry REMOND a posé une question sur les locaux HERMES deux fois en deux mois et que celle-ci reste toujours sans réponse. Le ton monte à nouveau. Camille BALARD signifie en frappant de ses mains sur la table que c'en est trop. Jacqueline VANBERSEL, surprise, pense qu'elle souhaite prendre la parole ou poser une question et lui propose de s'exprimer. Camille BALARD « non, Ca suffit.... »

Commentaire : Il est quand même incroyable qu'un élu quel qu'il soit ne puisse poser interroger légitimement sur un sujet qui soucie les habitants concernés ou non. Ne pas croire que des habitants puissent appeler un élu, fut-il minoritaire, pour lui signaler un problème, montre toute la considération que Daniel VEREECKE ou Pierre HAUTOT (qui ont émis ces doutes) ont pour leurs concitoyens.

Enfin que la benjamine du Conseil rappelle tout ce beau monde à la raison par un « ça suffit », tout à fait raisonné, lui, montre combien les jeunes générations qui nous poussent, et ont raison de le faire, souhaitent une autre forme de débat, plus démocratique, plus proche des sujets de fonds, plus respectueux, plus concret... Merci Camille.

Faut -il rappeler que les Commissions n'ont pas de fonction décisionnaire mais de proposition. Le Conseil délibère et le Maire exécute. C'est cela l'ordre des choses et non le Maire décide et les conseillers valident.

Gérard CHATIN souhaitait poser à nouveau la question sur les locaux HERMES, restée sans réponse lors des conseils des 12 avril et 29 mai, et n'a pas pu la (re)poser.

Madame le Maire déclare close cette première partie de Conseil à 21h50